



Strasbourg, 4 décembre 2018

AP/CAT(2018)16

Or. anglais

**ACCORD EUROPÉEN ET MEDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS  
(EUR-OPA)**

**RÉUNION COMMUNE DU COMITÉ DES CORRESPONDANTS PERMANENTS ET DES  
DIRECTEURS DES CENTRES SPÉCIALISÉS**

**PROJET DE RAPPORT DE REUNION**

6-7 novembre 2018

Hotel Academia (Ul. Ivana Tkalčića 88, 10000 Zagreb)

*Document établi par le Secrétariat  
de l'Accord EUR-OPA Risques majeurs*

## **Mardi 6 novembre 2018**

### **ALLOCUTIONS DE BIENVENUE**

D. Lozancic, directeur général de la Direction nationale de la protection et des secours de Croatie, ouvre la réunion et salue les participants. Il informe les participants que le dernier événement organisé en Croatie dans le cadre d'EUR-OPA remonte à six ans et encourage les États membres à poursuivre leur bon travail malgré les difficultés créées par le retrait d'États membres et la réduction du budget. Il faudrait en passer par une restructuration d'EUR-OPA, c.-à-d. par un nouveau format et par un travail axé sur des thèmes de projets adaptés aux besoins des États membres en matière de lutte contre les risques. Les activités d'EUR-OPA sont importantes et utiles en cela qu'elles recouvrent la gestion des catastrophes, les groupes vulnérables, le patrimoine culturel, les migrations internationales et bien d'autres sujets encore. Bien que ses recommandations ne soient pas contraignantes, elles peuvent tout de même servir de base à l'élaboration de stratégies nationales, comme l'atteste le réseau interinstitutions et pluridisciplinaire créé en Croatie.

V. Baus, ministre croate des Affaires étrangères, exprime sa gratitude et remercie le Secrétariat du Conseil de l'Europe pour l'organisation de la réunion commune. Elle rappelle que la réunion a été organisée dans le cadre des activités marquant la première présidence croate du Conseil de l'Europe depuis l'adhésion du pays à l'Organisation en 1996. Mme Baus énumère ensuite les quatre domaines prioritaires de la Croatie : 1) la promotion et la protection des droits de l'homme, 2) la lutte contre la corruption, 3) le renforcement des collectivités locales et l'autonomie des régions et 4) la protection du patrimoine culturel.

G. Silvestrini, Secrétaire exécutif d'EUR-OPA, remercie M. Lozancic et Mme Baus de leurs allocutions et d'accueillir la réunion commune dans le cadre de la présidence du Conseil de l'Europe. Cet événement est l'occasion de mieux faire connaître EUR-OPA. M. Silvestrini rappelle que l'intensification et la régularité des catastrophes ainsi que les pertes humaines et économiques qui en résultent justifient d'autant plus le besoin de stratégies de RRC. Il déclare qu'une coopération renforcée aiderait à aboutir à des sociétés résilientes et à une meilleure gestion des catastrophes, rappelant le soutien de la première heure de la Croatie et l'organisation d'une réunion du Comité des Correspondants permanents (CCP) en octobre 2012 à Dubrovnik. Il remercie A. Vahtaric et son équipe pour leur importante contribution à l'organisation de la présente réunion et mentionne le travail de Mme Vahtahric en tant que membre du Bureau du CCP ainsi que son rôle et son investissement général dans EUR-OPA. M. Silvestrini souhaite la bienvenue à la nouvelle correspondante permanente de la République slovaque, Dominika Reynolds, et donne son accord à l'adhésion du nouvel État membre à l'accord EUR-OPA.

### **1. .ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR AP/CAT(2017)OJ04**

Ana Freitas, présidente du CCP, présente l'ordre du jour et les objectifs de la réunion aux participants. L'ordre du jour est adopté sans modification.

### **2. DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF**

G. Silvestrini récapitule les dernières évolutions au sein du Conseil de l'Europe et leur impact sur EUR-OPA. Il se déclare satisfait des résultats obtenus par EUR-OPA à l'occasion de projets subventionnés et de divers ateliers. La décision de la Turquie de mettre un terme à son statut de grand contributeur du Conseil de l'Europe suivie par celle, plus surprenante, de se retirer complètement de l'accord EUR-OPA, se traduit par une perte de 325 k€ par an pour EUR-OPA à partir de janvier 2019.

Des désaccords entre la Fédération de Russie et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ont conduit la Russie à suspendre les 2/3 de ses paiements au titre de 2017 et l'ensemble de ses contributions au titre de 2018. Aucune issue n'a été trouvée à ce problème lors de la dernière session de l'APCE, en octobre 2018. M. Silvestrini espère au nom d'EUR-OPA que cette situation sera débloquée l'an prochain pour pouvoir maintenir l'ECNTRM et son expertise au sein du réseau. Le Secrétaire exécutif établira des plans d'action envisageant les deux scénarios, c.-à-d. avec et sans les crédits de la Russie. Il n'est pas exclu que la Russie soit le seul grand contributeur. Le cas échéant, elle pèserait 45 % du budget 2019 d'EUR-OPA.

### 3. PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2018

**3.1** Réunion commune du Comité des Correspondants permanents et des directeurs des Centres spécialisés (Paris, 6-7 novembre 2017) *Rapport de réunion* [AP/CAT\(2017\)20](#)

A. Freitas rappelle les points saillants de la dernière réunion commune, notamment :

- la présentation des résultats des projets de 2017 et des projets planifiés en 2018 par les Directeurs des Centres spécialisés ;
- la Recommandation [CM/Rec\(2018\)3](#) sur le patrimoine culturel face au changement climatique : renforcer la résilience et promouvoir l'adaptation ;
- la nomination d'un rapporteur sur l'égalité entre les femmes et les hommes chargé de trouver des moyens d'intégrer l'égalité de genre dans les projets EUR-OPA ;
- les activités liées à l'environnement et la gestion des risques ;
- le suivi des recommandations EUR-OPA ;
- la formation des Directeurs des Centres sur le règlement financier du Conseil de l'Europe, la publication de rapports et le nouveau modèle de projet.

La présidente informe des réunions du Bureau du Comité des Correspondants permanents tenues à Strasbourg le 12 avril 2018 et à Paris le 2 octobre 2018. Le Secrétaire exécutif invite les participants à lire les rapports du Bureau en cours d'année pour se tenir au courant des activités d'EUR-OPA.

**3.2 Centres spécialisés : résultats des projets de 2018 et état des projets de 2019.** Les participants ont été informés des résultats des projets de 2018 et de l'état des projets de 2019. Projet de compilation des propositions de projets [AP/CAT\(2017\)12REV](#) (anglais).

**3.3 Présentations :** les Directeurs des Centres spécialisés présentent les résultats des projets de 2018 et l'état des projets de 2019 axés sur les quatre domaines thématiques :

- Utiliser les connaissances scientifiques et techniques
- Renforcer la coopération entre tous les décideurs
- Promouvoir la culture du risque au sein de la population
- Promouvoir la participation active de la population

**Projets : Améliorer le dialogue interinstitutions à l'échelle nationale et le dialogue transfrontalier à l'échelle internationale ainsi que l'interopérabilité dans la gestion des incendies en Europe du Sud-Est et de l'Est.**

**Constitution de l'équipe eurasiennne de spécialistes en gestion des incendies de sites naturels.**

**J. Goldammer (GFMC, Fribourg-en-Brisgau)** présente les activités menées dans le cadre des projets 2018. Le GFMC a notamment présidé en août 2018 une table ronde de haut niveau en Grèce, en sa qualité de centre spécialisé EUR-OPA, consacrée à la création d'une commission indépendante sur l'avenir de la gestion des incendies en Grèce. D'autres réunions de haut niveau se sont également tenues à Moscou (sur le rôle et les perspectives de la gestion des incendies dans la région) et au Portugal (sur la hausse des risques géomorphologiques), auxquelles s'ajoutent de nombreuses activités conduites en Eurasie, notamment au Bélarus, en Mongolie, en Ukraine et en Fédération de Russie. A. Micallef demande si le GFMC s'est penché sur la question des hydrocarbures polycycliques (toxiques) provenant de la combustion, ou si des études ont été réalisées sur les effets de la combustion combinée aux pesticides. J. Goldammer explique que la contamination secondaire est une priorité au sein du GFMC et de l'ECPFE (Grèce) et que les deux centres travaillent sur le sujet. A. Freitas dresse le bilan de l'opération qui a consisté à avertir la population par SMS de risques extrêmes dans la zone des incendies, avec un numéro d'urgence à appeler pour savoir comment prévenir et agir. La mise en avant du terme « risque extrême » s'est avérée problématique, car la population l'a interprétée comme une mise en garde contre l'arrivée imminente d'un danger à leur porte, et non comme un message préventif. J. Goldammer appelle également l'attention sur le problème de la lutte contre l'incendie par avion, moyen dont l'efficacité peut être compromise si un pays est mal préparé aux appuis aériens par manque d'organisation au sol et de procédures ou normes adaptées. L'amélioration du mécanisme de protection civile dans l'UE pourrait être un objectif de développement à long terme (lien vers la présentation du GFMC).

K. Kolev (ECRP, Sofia) a collaboré, en tant que représentant d'un centre partenaire, avec V. Poyarkov, (Kiev), E-S. Georgescu (ECBR, Bucarest) et A. Bantus (ECMNR, Chisinau). Il ne participe pas aux présentations.

**Projet : Promouvoir la culture du risque au sein de la population pour informer et apporter la connaissance nécessaire à la prévention des situations d'urgence dues aux inondations**

**E-S. Georgescu (ECBR, Bucarest)** rappelle aux participants le défi que constitue la hausse constante des catastrophes au 21<sup>e</sup> siècle et la nécessité de prendre des mesures préventives en établissant des priorités, des instruments et des mécanismes. L'examen de méthodes fondées sur l'expérience des institutions, des communes et des organisations d'autres États membres, en collaboration avec l'UE, amène à penser que la protection du patrimoine culturel, si l'on garde à l'esprit les tendances et les fréquences des inondations, nécessitera peut-être de passer d'une stratégie défensive à une stratégie d'anticipation plus active. M. Georgescu rappelle l'importance de sensibiliser la population et les établissements scolaires et universitaires situés dans des zones et régions particulièrement exposées à des risques croissants. En 2018, l'ECBR a diffusé des mesures préparatoires et diverses informations dans les zones exposées à des risques accrus sur les comportements à adopter en cas de catastrophe. Des manuels et des affiches ont ainsi été distribués lors de campagnes de sensibilisation. Des exercices ont été organisés dans les régions avec des enseignants et une formation dispensée pour améliorer le niveau des instructeurs et la qualité des informations transmises aux citoyens et ainsi faire en sorte que la population des zones inondables soient pleinement consciente des risques potentiels. Parmi les activités figuraient le renforcement de la capacité de réaction, des discussions, des échanges d'expérience, la diffusion de matériels de formation, des mesures en faveur des personnes vulnérables, des formations de bénévoles et diverses activités destinées à encourager la solidarité et à renforcer la capacité à travailler en petits groupes. Le projet 2019 s'inscrit dans la continuité de celui de 2018 (lien vers la présentation de l'ECBR).

**Projet : BeSafeNet. Se protéger soi-même des risques.**

**D. Christou (BeSafeNet, Nicosie)** explique en quelques mots la finalité du projet : mettre à disposition des enseignants et de leurs élèves un outil en ligne pédagogique et interactif visant à sensibiliser aux risques naturels et technologiques et à promouvoir une culture du risque. Menées en collaboration avec l'ICoD (Malte), V. Poyarkov (Ukraine) et le CERG (France), les activités 2018 ont consisté pour l'essentiel à préparer et promouvoir les Olympiades qui auront lieu dans les établissements secondaires des États membres en avril 2019 (lien vers la présentation BeSafeNet).

**Projet : Développement d'un système d'alerte précoce aux inondations, coulées de boue et chutes de pierres par télémesure, autonome et d'un bon rapport coût/efficacité (2018)**

**T. Chelidze (GHHD, Tbilisi)** donne un aperçu des activités 2018 et un exemple de défaillance d'un système d'alerte précoce, qui avait permis à des animaux de s'échapper d'un zoo lors d'une inondation. Conduit conjointement avec le CERG de Strasbourg, le projet a montré comment exploiter des données à des fins d'alerte précoce. M. Chelidze évoque le coût prohibitif des matériaux. Suite logique du travail accompli en 2018, les activités 2019 viseront à automatiser les systèmes d'alerte précoce. G. Silvestrini ajoute qu'il a eu l'occasion de rencontrer les équipes du projet sur le terrain et d'assister en personne aux résultats produits ; il recommande de faire mieux connaître les résultats du travail de T. Chelidze dans les États membres. Il invite d'autres directeurs à songer à des moyens de promouvoir les résultats de leurs propres travaux dans leurs pays respectifs et dans les autres États membres. S. Kachanov fait remarquer qu'il conviendrait d'adopter au préalable une méthodologie permettant aux États membres de partager leurs lois sur les systèmes d'alerte précoce durables (lien vers la présentation du GHHD).

**Projet : Particules fines et ultrafines résultant des feux de forêt : recommandations et lignes directrices pour la protection des populations vulnérables**

**S. Karma (ECFF, Athènes)** rappelle les objectifs principaux du projet : concentrer les efforts sur les groupes cibles ayant des vulnérabilités/besoins particuliers (personnes en fauteuil roulant, prématurés, femmes enceintes, etc.) conformément aux objectifs du cadre de Sendai en réponse à des séismes et des incendies dans les hôpitaux et coordonner les opérations d'évacuation. Des incendies et séismes ont été simulés dans le cadre d'exercices d'évacuation d'urgence dans les ailes de certains hôpitaux. L'ECFF a également participé à une conférence intitulée « Des secours pour tous » organisée par le Département national italien de lutte contre l'incendie et l'école nationale des sapeurs-pompiers en avril à Rome, qui portait en particulier sur l'évacuation des patients handicapés, ainsi qu'à d'autres événements ([lien vers la présentation de l'ECFF](#)).

**Projet : Connaissances et médias locaux au service de la lutte contre les catastrophes naturelles (LoKMeFIND)**

**F. Ferrigni (CUEBC, Ravello)** aborde plus particulièrement les questions du patrimoine culturel et de la gestion des risques, notamment l'importance des médias dans la mise en valeur des connaissances que la population locale possède sur leur propre territoire et sur le risque de catastrophe. Les médias peuvent contribuer à sensibiliser les décideurs au potentiel de risque avant la survenue de la catastrophe. Il relate les moments forts de la conférence internationale sur « La culture contre les catastrophes : protéger les paysages culturels pour prévenir les catastrophes naturelles » (Ravello, Italie, 28-29 septembre 2018), co-organisée par EUR-OPA. Cet événement a été couvert par la presse locale et nationale. Des représentants des Parties à la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe ainsi que de divers ministères et parties prenantes y ont pris part. Les questions abordées, d'ordre politique pour la plupart, ont porté par exemple sur les moyens de stimuler la prise de décision et d'envisager, voire d'appliquer, d'anciennes méthodes de gestion paysagère plutôt que de les considérer comme dépassées. Les technologies d'antan et celles d'aujourd'hui peuvent/doivent-elles être combinées ? Comment distribuer/utiliser de manière adéquate des financements limités ? Comment amener les médias à s'intéresser aux connaissances locales avant qu'une catastrophe ne survienne ? Comment les médias peuvent-ils contribuer plus efficacement à prévenir les catastrophes ? Pour en savoir davantage, il est possible de consulter le rapport de réunion [APCAT\(2018\)08](#), la note de synthèse [APCAT\(2018\)04](#) (anglais) et le projet d'ordre du jour [AP/CAT\(2018\)06 \(anglais\)](#).

T. Chelidze soulève également le problème des alertes publiées dans la presse qui peuvent provoquer une réaction de panique et s'avérer finalement plus catastrophiques qu'autre chose. Il insiste sur la fiabilité des prévisions, qui est une nécessité. Bien que A. Micallef ait trouvé l'approche du risque de F. Ferrigni innovante en matière d'aide à la protection des sites paysagers, rien n'a été dit pendant la conférence sur la valeur économique des paysages. Une évaluation de leur qualité pittoresque devrait être conduite pour en déduire leur valeur économique, ce qui aiderait les planificateurs et décideurs tout en générant du soutien en faveur de leur préservation du fait de leur valeur inhérente. F. Ferrigni précise que ces facteurs ont été pris en compte dans leurs travaux conjoints avec l'UNESCO, par exemple dans le cadre des cultures en terrasse, qui sont des projets osés sur le plan financier et donc sensibles d'un point de vue politique. L'un des plans d'action consiste à réhabiliter des terrasses abandonnées afin de restaurer le paysage et de stabiliser le terrain pour le protéger contre les glissements puisque les aspects économiques, quoique importants, ne sont pas les seuls critères. G. Silvestrini suggère une éventuelle collaboration entre États membres sur divers projets pilotes pour voir comment favoriser et renforcer le partage d'expériences à l'échelle internationale, en utilisant par exemple le système d'alerte précoce aux glissements de terrain du GHHD. S. Badalyan rappelle l'importance du patrimoine culturel, illustrant ses propos par les effets négatifs du tourisme, susceptible d'aggraver les risques de glissements de terrain.

G. Silvestrini ajoute que ce point a été soulevé lors de l'atelier organisé à Ravello par des collègues du Conseil de l'Europe travaillant sur la convention du paysage ([lien vers la présentation du CUEBC anglais](#))).

**Projet : Études sismiques fondées sur des données issues du réseau national luxembourgeois de surveillance sismique (2018)**

**A. Oth (ECGS, Luxembourg)** présente les activités menées en 2018 dans le cadre de ce projet. Il décrit l'approche et les méthodes employées dans le projet, expliquant qu'elles se centrent sur le Congo, car ce pays possède une activité sismique sans équivalent en Europe. La probabilité d'une activité sismique au Luxembourg est faible mais il est important d'inclure le pays dans le système

de surveillance européen pour qu'il soit complet. Le Luxembourg possède de nombreuses carrières et la plupart des types d'onde sismique détectés sont liés à des tirs de carrière : 194 au cours de deux dernières années (40 000 au Congo). T. Chelidze fait remarquer que l'activité humaine génère également de l'activité sismique et que la coopération des États membres au sein d'un réseau est cruciale ([lien vers la présentation de l'ECGS](#) (anglais)).

## **Projets : Évaluation des aléas et de la vulnérabilité : la voie vers l'identification des risques**

### **Risques relatifs aux plages et stations côtières**

**A. Micallef (ICoD, Msida)** présente les grandes lignes du projet d'évaluation des aléas et de la vulnérabilité, qui vise à cartographier le risque dans les zones exposées. Le projet dresse l'inventaire des aléas et de la vulnérabilité des côtes à l'érosion et produit des cartes des différents littoraux, qui sont classés par degré de vulnérabilité (six groupes). L'ICoD utilise le système « Coastal Hazard Wheel » (CHW) de l'ONU qui tient compte du type de côte, de l'exposition aux vagues, de l'amplitude des marées, du régime des tempêtes et de la flore ainsi que d'autres paramètres susceptibles d'influencer l'érosion côtière. L'ICoD travaille également en partenariat avec BeSafeNet (Nicosie) pour préparer les Olympiades 2019 et le CERU (Lisbonne) sur le projet « Risques relatifs aux plages et stations côtière » et a contribué au développement de l'application mobile AIDYOU du CEMEC (Saint-Marin). Parmi les activités 2019 est prévue la création d'une « plage anti-tsunami » pour les autorités portuaires des îles maltaises ([lien vers la présentation de l'ICoD](#)).

### **Projet : Risques relatifs aux plages et stations côtières**

**N. Jabour (CEPRIS, Rabat)** explique que le projet « Risques relatifs aux plages et stations côtière » vise à éduquer la population aux risques de tsunami et aux procédures d'évacuation. Le projet est mené en collaboration avec le CERU (Portugal) et l'ICoD (Malte). Le CEPRIS est également le centre chargé officiellement de diffuser les alertes aux tsunamis et de collaborer avec l'UNESCO. Il est mieux équipé pour détecter les signes annonciateurs d'un tsunami et prédire les effets des tsunamis de grande magnitude. La coopération est fructueuse entre les instances gouvernementales et il y a bon espoir pour que la communication entre les centres et la population locale s'améliore en 2019. Le CEPRIS a également collaboré avec des écoles et organisé des visites de son observatoire pour des groupes scolaires ([lien vers la présentation du CEPRIS](#)).

### **Projet : Risques relatifs aux plages et stations côtières**

**P. De Teves Costa (CERU, Lisbonne)** rappelle la mission du CERU, qui est de prévenir la population locale et les touristes en cas de séisme et de tsunami. À cette fin, plusieurs sessions d'information sont organisées à l'intention du grand public pour le sensibiliser aux risques existants sur les plages. Un séminaire a également été organisé dans une petite ville côtière (Cascais) avec la participation d'institutions et d'experts locaux et internationaux, d'associations de garde-côtes, d'agences de tourisme, d'hôtels, etc. Les participants ont appris à réagir face à un séisme ou un tsunami. Le CERU a également évalué les informations diffusées dans les établissements scolaires, les écoles d'hôtellerie et les centres commerciaux à propos de la signalisation des alertes. Le centre a créé des dépliants informatifs et pédagogiques illustrant les issues de secours, en portugais et en anglais. En 2019, le CERU élaborera et diffusera de nouveaux dépliants et organisera des événements dans d'autres communes.

G. Silvestrini insiste sur la nécessité pour les collectivités européennes exposées aux séismes et aux tsunamis de se tenir prêtes en permanence et sur la nécessité de prévoir des mesures de prévention dans les États membres ([lien vers la présentation du CERU](#)).

### **Projet : Préparation au risque sismique et réduction du risque de catastrophe – Formation RRC pour les populations vulnérables, les élèves et les bénévoles dans des quartiers de Roumanie**

**E-S. Georgescu (ECBR, Roumanie)** présente les risques associés aux immeubles dont la structure n'est pas suffisamment solide pour résister à un séisme. Ce projet est d'autant plus

important qu'environ 350 édifices élevés ont été construits avant 1940 dans des zones à fort risque sismique. L'ECBR organise des formations RRC sur la préparation aux catastrophes, la gestion de crise et les comportements à adopter face à une catastrophe pour faciliter l'évacuation. Il souligne la nécessité de multiplier ces formations pour renforcer la coopération et la participation de la population locale. La dernière s'est déroulée dans des quartiers où se dressent des immeubles traditionnels et vulnérables, en Roumanie ainsi qu'en Moldavie. L'ECBR prévoit d'organiser un atelier en octobre 2019 en collaboration avec l'ECRP (Grèce), l'ECMNR (Moldova) et la Grèce, afin d'informer les habitants et de les encourager à faire preuve d'anticipation en cas de catastrophe ([lien vers la présentation de l'ECBR](#)).

**Projet : Technologies de traitement collectif de données spatiales à des fins d'identification de menaces naturelles et artificielles**

**S. Kachanov (ECNTRM, Moscou)** axe son exposé sur la collecte des données et l'analyse des diverses menaces à des fins de sensibilisation du public et d'amélioration de la protection civile. Cela suppose d'associer la population aux activités de prévention des menaces et de formation ainsi qu'aux opérations de secours. Il donne un exemple : la terminologie professionnelle employée par les sapeurs-pompiers est difficilement compréhensible pour la population locale ; l'idée est donc de créer une base de données de notes et de fiches récapitulatives et explicatives sur la signalisation et les signaux existants, afin d'aider la population à les comprendre. D'autres activités ont consisté à collecter et traiter des informations issues des réseaux sociaux à l'aide de diverses technologies pour protéger la population contre la désinformation. En 2019, l'ECNTRM espère participer, dans un cadre coopératif, au traitement de données spécialisées pour créer un portail d'informations. Il s'agirait de données spatiales collectées par la population locale, par exemple des informations sur la menace que présentent les feux de forêt, aidant à identifier les risques, notamment dans les zones où les pouvoirs locaux ne sont pas en mesure de fournir ce type d'information. La population serait donc associée par ce biais à la prévention. T. Chelidze manifeste de l'intérêt. Il souhaite participer à la couverture satellitaire des aléas locaux, par exemple par application de la méthode ROC (receiver operating characteristic) aussi utilisée dans les diagnostics médicaux ([lien vers la présentation de l'ECNTRM](#)).

**Projet : Ressources et outils immédiatement exploitables par les migrants**

**A. Balducci et E. Bernini Carri (CEMEC, San Marino)** ont développé en 2017 une application pour les immigrants en anglais et en arabe. En 2018, le CEMEC a sorti l'application AIDYOU dans 5 langues à destination du grand public et des touristes, qui peut être téléchargée sur Google Play ou l'App Store. L'application a été officiellement lancée à Rimini (Italie) et des affiches ont été déployées dans toute la ville – Rimini accueille un million de touristes chaque année. En 2019, le CEMEC visera en priorité à enrichir l'application de nouvelles fonctionnalités, en proposant notamment la possibilité de choisir le service de secours voulu. G. Silvestrini souligne l'importance de l'application pour les migrants. Les différentes méthodologies utilisées ont toutes leur utilité et devraient être partagées et utilisées dans les différents États membres.

J. Isgandarli demande si l'application est conçue pour être traduite dans d'autres langues et utilisée à l'échelle nationale ([liens vers la présentations 1](#) et [présentation 2](#) du CEMEC).

**Projets : Recensement de bonnes pratiques de gouvernance dans la gestion des catastrophes nucléaires et des technologies transfrontalières (2018)**

**Atelier international de renforcement du rôle des pouvoirs locaux dans l'établissement de collectivités résilientes face aux catastrophes (2018)**

**Compétition de cours-métrages sur le thème « Catastrophes et handicap » (2018)**

**Y. Teker (AFEM, Ankara)** informe les autres participants du contenu de l'atelier de haut niveau qui s'est tenu les 10 et 11 mai 2018 à Kocaeli (Turquie) pour promouvoir la campagne de l'UNISDR « Making Cities Resilient » [Pour des villes résilientes]. Les participants se sont centrés sur la recherche de solutions aux divers problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre des actions de la campagne (lois, capacités, information, formation et exercices, etc.), en partageant des exemples de bonnes pratiques. L'AFEM a publié un petit guide de bonnes pratiques en turc et en anglais. L'AFEM a également collaboré avec V. Poyarkov (Ukraine) sur la traduction en turc de la

brochure « Risques nucléaires : enseignements tirés de Tchernobyl et Fukushima » ([lien vers la présentation de l'AFEM](#)).

**Projet :** **Elaboration de « la méthodologie et du plan d'action pour organiser et mener régulièrement des campagnes nationales et municipales d'information, de sensibilisation, d'acquisition et de renforcement des comportements appropriés, et mise en garde de tous les groupes de la population au sujet des situations d'urgence ».**

**S. Badalyan (ECRM, Erevan)** offre un résumé des activités du projet, qui ont consisté à élaborer des programmes régional et municipal comprenant de véritables campagnes déployées dans les régions pour renforcer les compétences et informer le public des risques possibles au niveau local et national. Les campagnes demandent plusieurs années de préparation et se déroulent dans des communes à fort risque (séismes, risques radioactifs). Les communes ont des besoins de planification, de formation, de mise en œuvre et manquent d'informations et de matériels pédagogiques (dépliants, brochures). Le projet a permis de sensibiliser les familles aux catastrophes, aux scénarios de risque, aux mécanismes d'assistance, etc. Des problèmes perdurent sur le plan de la coopération transfrontalière, de la participation au niveau municipal, de la participation des migrants, des réfugiés, des populations les plus vulnérables, des touristes, etc. De surcroît, la Constitution ne dit pas comment venir en aide à la population en cas de catastrophe naturelle. Les activités de 2019 incluront un programme pédagogique complet sur l'activité radiologique et l'élaboration de procédures de prophylaxie à l'iode en collaboration avec V. Poyarkov.

**Projet :** **Gestion des catastrophes nucléaires**

**V. Poyarkov (Kiev)** a établi un questionnaire qui énumère les principaux problèmes rencontrés par les États membres dans leurs programmes de gestion des catastrophes nucléaires. Il soulève divers points, telles que l'importance de la coopération transfrontalière. Il présente ensuite une synthèse des recommandations formulées à l'échelle nationale et enjoint à collaborer sur l'élaboration d'une prophylaxie à l'iode pour les situations d'urgence nucléaire dans le cadre d'un groupe de travail international en 2019 ([lien vers la présentation](#)).

À l'issue des présentations, G. Silvestrini remercie l'ensemble des Directeurs des Centres pour leur excellent travail et formule les recommandations suivantes pour les futures présentations :

- s'en tenir à des exposés courts (7 minutes au maximum) ;
- ne pas trop détailler les processus mais insister sur les résultats finaux, les moyens de les appliquer, les retombées finales, les bénéficiaires, etc. Ces informations intéressent en premier lieu les Correspondants permanents ;
- structurer les présentations autour des groupes cible, des habitants, des responsables politiques, des lignes directrices, des outils et/ou des recommandations, expliquer comment traduire les résultats en politiques et stratégies ;
- trouver des moyens de faire en sorte que les chercheurs, les responsables institutionnels (ONU, UE, etc.) et politiques et les décideurs parlent le même langage. A. Freitas insiste sur ce point, rappelant l'intérêt qu'il y a à ce que les autorités nationales sachent et comprennent parfaitement ce que leur apporte, en termes de retombées et de valeur ajoutée, leur adhésion à l'accord EUR-OPA.

➤ **Décisions :**

- Un modèle de présentation type sera transmis par le Secrétariat aux directeurs.
- Si ce n'est déjà fait, les directeurs transmettront au Secrétariat leurs descriptifs de projets et leurs rapports financiers 2018 (créés à partir des modèles de rapport fournis) d'ici fin novembre 2018.
- Ils feront également parvenir au Secrétariat leurs propositions de projet pour 2019 d'ici le début du mois de décembre 2018, quelle que soit la situation budgétaire.
- Le CCP examinera le format de la réunion commune 2019 au cours de sa session distincte le 7 novembre.

## **Mercredi 7 novembre**

### **Activités opérationnelles :**

#### **Groupes vulnérables et gestion des risques : enfants/adolescents et RRC.**

- Collaboration avec le service de l'éducation du Conseil de l'Europe sur le projet BeSafeNet
- Organisation d'Olympiades des connaissances sur les risques naturels et technologiques
- Changement du titre du centre BeSafeNet

Les participants sont informés des activités ciblant les élèves de l'enseignement secondaire dans les États membres de l'accord EUR-OPA. P. Cadéac fait le point sur les préparatifs des Olympiades 2019 et la collaboration avec le service de l'éducation du Conseil de l'Europe. Certains participants font savoir qu'ils ont traduit et diffusé l'invitation à participer aux Olympiades. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 15 octobre 2018.

#### ➤ **Décisions :**

- Le centre de Chypre est renommé en Centre européen de sensibilisation aux catastrophes (BeSafeNet) pour supprimer la référence à « l'utilisation d'internet », présente dans le nom précédent.
- Les Directeurs des Centres et Correspondants permanents communiqueront à leurs autorités nationales et à leur réseau les informations nécessaires sur la compétition afin de parvenir à les diffuser sur une large zone géographique.

- Atelier sur les risques relatifs aux plages et stations côtières

L'atelier a été organisé par le Centre euro-méditerranéen sur la dynamique côtière insulaire (Malte, 24 septembre 2018) dans le cadre du projet « Risques relatifs aux plages et stations côtières », qui durera deux ans. Si ce projet vise d'une manière générale à élaborer et à mettre en œuvre des solutions d'atténuation des risques côtiers (séismes, tsunamis), il entend également contribuer à préparer les populations contre les tsunamis via l'introduction de concepts de plages et d'hôtels « préparés contre les tsunamis » (*Tsunami Ready Beach* et *Tsunami Ready Hotel*) à Malte, au Portugal et au Maroc. Le projet ouvre des possibilités pour renforcer la coopération avec l'UNESCO, le programme international Pavillon bleu, la protection civile et une multitude d'autres acteurs ([link to the presentation](#)).

### **Patrimoine culturel et gestion des risques :**

- Conférence internationale sur « La culture contre les catastrophes : protéger les paysages culturels pour prévenir les catastrophes naturelles » (Ravello, Italie, 28-29 septembre 2018) : *rapport de réunion [APCAT\(2018\)08](#), note de synthèse [APCAT\(2018\)04](#), ordre du jour [AP/CAT\(2018\)06](#).*

Les participants sont informés des conclusions de la conférence de F. Ferrigni (voir détails au point 3.3).

- Collaboration avec l'OIM et le programme « Cités interculturelles » du Conseil de l'Europe concernant un outil d'apprentissage en ligne à l'intention des pouvoirs locaux.

P. Cadéac informe les participants que la compilation conjointe de bonnes pratiques sur les migrants et la réduction des risques de catastrophe est désormais disponible en français. Elle présente l'outil d'apprentissage en ligne à l'intention des pouvoirs locaux mis au point avec le soutien d'EUR-OPA et du programme « Cités interculturelles » (ICC). Cet outil aide les agences locales chargées de la gestion des secours et des risques de catastrophe ainsi que les acteurs non gouvernementaux travaillant dans le domaine à mieux inclure les migrants dans la gestion des situations d'urgence. Cette activité représentait l'un des objectifs d'EUR-OPA d'établir des synergies avec d'autres organisations internationales dans le RRC.

- Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes (EFDRR), Rome, Italie, 21-23 novembre 2018 : [EFDRR Concept Note and Draft Agenda](#)

G. Silvestrini informe les participants des préparatifs du Forum européen menés dans le cadre de la Présidence italienne. Il présente la note de synthèse et le programme. Le Secrétariat du Forum, qui est consacré cette année aux conséquences économiques des catastrophes, est partagé par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, l'Union européenne et EUR-OPA. Des échanges de vues se tiendront autour de 3 ou 4 questions clés puis seront suivis par un débat entre les participants. EUR-OPA participera aux sessions suivantes :

- Chaque vie compte : stratégies reposant sur l'inclusion et l'égalité ;
- Mieux protéger le patrimoine culturel contre les risques ;
- Stratégies de RRC sensibles au genre ;
- Savoir reconnaître et affronter les Rhinocéros gris (risques évidents) et Cygnes noirs (événements imprévus de grande ampleur aux lourdes conséquences) : de l'évaluation du risque à la compréhension et à la diffusion du risque ;

F. Ferrigni, A. Micallef, A. Freitas, J. Isgandarli représenteront EUR-OPA au Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes.

Plusieurs Correspondants permanents ont informé le groupe qu'ils participeraient également et évoqueraient les objectifs/travaux d'EUR-OPA :

- S. Georgiou, M. Tafiylis (CCP, Grèce) en compagnie du directeur général des Stratégies nationales et locales (Chypre).
- E N. Holdinger (Croatie).
- S. Agic, CCP, Bosnie-Herzégovine.
- D. Reynolds (CCP, République slovaque) modèrera la session « Rhinocéros gris et Cygnes noirs ».

J. Goldammer propose d'organiser un événement en marge lors de la prochaine édition du forum, prévue à Genève. S. Badalyan suggère d'examiner la possibilité d'une collaboration sur la vulnérabilité croissante aux catastrophes des pays enclavés avant le forum de Genève.

➤ **Décisions :**

- Les correspondants permanents et Directeurs de centre participant à l'EFDRR en profiteront pour mieux faire connaître les activités d'EUR-OPA. Des supports d'information sur EUR-OPA seront affichés à cette occasion.
- Dans l'optique du Forum mondial sur la RRC qui se tiendra à Genève du 13 au 17 mai 2019, le Secrétariat veillera à ce qu'un événement soit organisé en marge afin de donner de la visibilité à l'Accord.
- Les pays/centres sont invités à manifester leur intérêt concernant la question de la vulnérabilité des pays enclavés à évoquer au prochain Forum.

#### 4. ÉVALUATION DU TRAVAIL D'EUR-OPA

Le Comité des Ministres (CM) demande que les retombées des travaux d'EUR-OPA – en particulier l'impact de ses recommandations et lignes directrices sur la législation, les politiques et les stratégies nationales – soient évaluées.

Dans ce contexte, une enquête a été lancée en 2018 par le Secrétariat pour juger de la mise en œuvre des instruments d'EUR-OPA dans les États membres. P. Cadéac explique les objectifs et présente les résultats de l'étude ([voir AP/CAT\(2018\)10](#)). La plupart des États participants soulignent l'importance de ces textes à l'appui de la préparation de stratégies de RRC, en cela qu'ils nourrissent les discussions politiques et suscitent des modifications législatives novatrices. L'enquête visait également à fournir des informations utiles pour qu'EUR-OPA puisse exploiter ses ressources limitées plus efficacement et préparer de futurs plans d'action.

S. Badalyan explique sa participation à la révision de la Constitution arménienne en qualité d'expert. Son intervention est décrite plus avant au point 9.

## **5. FORMATION POUR LES DIRECTEURS DE CENTRES SPÉCIALISÉS**

### **Présentation de la plateforme collaborative des Centres spécialisés**

P. Cadéac présente le nouveau portail en ligne aux participants. Le portail EUR-OPA a pour objectif principal :

- d'apporter de la visibilité à l'ensemble des projets sur un même site internet contenant des descriptifs et des liens vers les projets ;
- de faciliter et d'harmoniser la procédure de dépôt de propositions de projets ;
- de mettre en place une procédure normalisée pour communiquer les rapports financiers et les descriptifs de projets ;
- de faciliter la gestion de ces processus ;
- de limiter les échanges d'e-mails ;
- de parvenir à une meilleure efficacité globale à l'aide de la technologie disponible et compte tenu d'effectifs réduits ;
- d'améliorer l'interface et le partage d'informations entre les centres EUR-OPA et les autres réseaux d'experts/scientifiques/universitaires ;
- de permettre un filtrage des informations par thèmes, centres et pays.

F. Ferrigni suggère d'adopter une approche et une méthodologie communes pour définir des indicateurs appropriés pour EUR-OPA. Les indicateurs devraient permettre de mesurer les retombées concrètes des projets et la mesure dans laquelle les recommandations sont prises en compte par les autorités nationales.

#### **➤ Décisions :**

- En guise d'exercice pratique, les Directeurs téléchargeront leurs propositions de projets sur la base de données une fois la version finale de ces propositions approuvée. Des informations seront transmises aux Directeurs par le Secrétariat d'ici la fin de l'année.
- Le Secrétariat assurera un suivi auprès des pays et Directeurs de centre intéressés sur la définition des indicateurs.

**Rappel des règles financières et administratives du Conseil de l'Europe** : la procédure de soumission de projet ainsi que les obligations relatives à la communication des rapports financiers et des descriptifs de projets sont rappelées aux Directeurs des centres spécialisés par C. Emezie ([AP/CAT\(2017\)13](#)).

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune

## **7. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

#### **➤ Décisions :**

- Les dates de la prochaine réunion commune sont fixées à titre provisoire aux 5 et 6 novembre 2019.
- Le Secrétariat choisira le lieu, Paris ou Strasbourg, en concertation avec la présidente.

## SESSION DESTINÉE AU COMITÉ DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

### 8. RESTRUCTURATION D'EUR-OPA

En concertation avec la présidente, G. Silvestrini propose d'aborder le point 7, prévu l'après-midi, au cours de la session matinale. Cela permettrait aux Directeurs de centre de prendre part au débat. Il invite également les Directeurs des centres spécialisés qui le souhaitent à se joindre à la session de l'après-midi (destinée à l'origine aux seuls membres du CCP).

Les participants sont invités à discuter des mesures décidées pour adapter les activités et les méthodes de travail d'EUR-OPA à ses ressources réduites ([AP/CAT\(2018\)05](#)). G. Silvestrini soumet un projet de document pour examen, révision et modification par les participants. Les principales propositions discutées sont les suivantes :

- Le mécanisme de financement des projets doit être revu. Des fonds devraient être alloués à un nombre restreint de projets en fonction de sujets prioritaires définis par les Correspondants permanents.
- Plusieurs centres pourraient travailler ensemble sur ces projets.
- Les membres du CCP pourraient être désignés comme « ambassadeurs » pour renforcer la pertinence politique et les retombées des projets.
- On peut faire appel à des experts externes pour les besoins de sujets prioritaires définis par le CCP si le réseau des Centres spécialisés ne dispose pas des compétences nécessaires. Ceci permettra d'élargir le champ de possibilités tout en amenant davantage de souplesse et de réactivité face aux défis à relever.

G. Silvestrini clarifie le processus décisionnel d'EUR-OPA. Les priorités sont arrêtées au niveau ministériel. Un plan à moyen terme a été adopté à Lisbonne en 2016 pour quatre ans. Les activités d'EUR-OPA sont définies dans le cadre de ce texte. En 2019, les Correspondants permanents seront chargés d'entamer des discussions sur les futurs plans d'action de l'Accord en vue de la prochaine session ministérielle.

Il rappelle la dimension politique du Conseil de l'Europe, dont il convient de tenir compte en phase de conception de projets. Il demande aux membres du CCP de tirer avantage de leur participation à des événements internationaux pour recenser des niches EUR-OPA.

Les CCP et Directeurs dressent une liste de thèmes prioritaires :

- Renforcer l'interface entre science et élaboration de politique (Grèce).
- Incendies et groupes vulnérables (Grèce et Albanie).
- Inondations (Albanie).
- Les incendies et inondations sont une problématique commune à de nombreux pays dans la région, il conviendrait donc de renforcer la collaboration avec des pays voisins (Albanie). Le centre scientifique d'Albanie pourrait rejoindre le réseau des Centres spécialisés pour l'enrichir de son expertise en la matière.
- Culture du risque (Italie) : F. Ferrigni propose de mettre en place un projet mondial sur la culture locale du risque associant des écoles et s'appuyant sur les résultats de précédents projets, et suggère de lancer un appel à contributions et à collaboration dans ce cadre.

#### ➤ **Décisions :**

- Les Correspondants permanents sont invités à rendre visite à leur représentant permanent au Conseil de l'Europe, à l'occasion d'une réunion à Strasbourg, pour aborder la question d'EUR-OPA et de son utilité dans leur pays.
- L'Albanie est chargée de désigner un Centre spécialisé national et d'en informer le Secrétariat. Comme la situation budgétaire est encore floue, les Centres sont invités à soumettre leurs propositions de projet pour 2019 comme d'habitude. Un projet mondial pourrait par ailleurs être défini et financé en guise d'essai.
- Toutes les preuves concrètes de retombées des activités EUR-OPA devraient être partagées avec le groupe et le Secrétariat pour les mettre en évidence et démontrer l'efficacité du programme.

## 9. PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2019

### Activités proposées pour 2019

Les membres du CCP sont invités à proposer et discuter des activités pour 2019.

#### Groupes vulnérables et gestion des risques : enfants/adolescents et RRC.

- Suivi de la coopération avec l'OIM et le programme « Cités interculturelles » (ICC) concernant l'outil d'apprentissage en ligne à l'intention des pouvoirs locaux
- Collaboration avec le service de l'éducation du Conseil de l'Europe sur le projet BeSafeNet
- Organisation d'Olympiades des connaissances sur les risques naturels et technologiques

Ces activités sont traitées au point 4.

#### Environnement, changement climatique et gestion des risques :

- Création de synergies sur le climat entre la Convention de Berne et EUR-OPA.

G. Silvestrini informe les Correspondants permanents des résultats d'une étude réalisée par un consultant externe chargé d'identifier une activité de niche et des synergies possibles avec l'unité environnementale sur le changement climatique.

#### Patrimoine culturel et gestion des risques :

- Suites à donner à la conférence sur « La culture contre les catastrophes : protéger les paysages culturels pour prévenir les catastrophes naturelles ».
- Recherche et recommandations sur le patrimoine et l'approche locale de la réduction des risques.

Ces activités sont traitées au point 4.

#### Gouvernance et législation

- Recommandation et lignes directrices pour une législation innovante

G. Silvestrini invite les Correspondants permanents à suggérer des activités pour 2019.

Groupes vulnérables : J. Isgandarli propose d'organiser un événement sur les groupes vulnérables en partenariat avec d'autres acteurs. Cela permettrait d'attirer l'attention sur les projets relevant de ce thème.

#### ➤ **Décision :**

J. Isgandarli proposera une note de synthèse sur l'événement rédigée avec l'aide du Secrétariat, qui fournira la matière de départ à une réflexion et à la recherche de financements.

Prise en compte de la protection en cas de catastrophe dans la législation : S. Badalyan explique sa participation à la révision de la Constitution arménienne en qualité d'expert, en particulier en ce qui concerne la réduction des catastrophes qui a également trait aux droits de l'homme, à la santé, au rôle des acteurs étatiques (parlement et gouvernement) dans le contrôle et la gestion des catastrophes naturelles, dans la suppression de la menace et la sauvegarde des droits humains de la population. Les propositions formulées pour l'Accord de Stockholm formeront la base législative et les conclusions seront partagées avec EUR-OPA. Il propose de sonder les autres pays sur leur intérêt pour cette question.

#### ➤ **Décision :**

Cette question sera examinée à nouveau l'an prochain.

## 10. BUDGET 2018-2019

### Critères de financement de la participation des États membres aux réunions du CCP :

G. Silvestrini rappelle que ce document a été présenté au CCP lors de la précédente réunion.

➤ **Décision :**

Le CCP soutient que le financement de la participation des États membres aux réunions du CCP doit rester flexible.

C. Emezie présente les budgets 2018 et 2019 adoptés par le CM ; [AP/CAT\(2018\)09](#) pour information et [AP/CAT\(2018\)11](#) comprenant, notamment, les chiffres révisés concernant le retrait de la Turquie de l'Accord EUR-OPA. Mme Emezie attire également l'attention des participants sur la part de la Fédération de Russie dans le budget, qui s'élève à 45 %.

G. Silvestrini explique que les pays ont la possibilité de verser des contributions volontaires dans le cadre d'objectifs ou de projets spécifiques.

### **11. INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LES ACTIVITÉS D'EUR-OPA**

Jeyhun Isgandarli, rapporteur d'EUR-OPA pour l'égalité entre les femmes et les hommes présente les propositions formulées pour intégrer l'égalité de genre dans le programme EUR-OPA, compilées dans le document [AP/CAT\(2018\)13](#) (*anglais*). Les propositions sont examinées.

Cette activité vise à intégrer l'égalité de genre dans les activités EUR-OPA.

➤ **Décision** : une rubrique contenant des informations et des documents en lien avec l'égalité de genre devrait être créée sur le site internet d'EUR-OPA

### **12. QUESTIONS DIVERSES**

### **13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

G. Silvestrini explique que l'une des deux réunions du Bureau pourrait être organisée par visioconférence par souci d'économie.

Les participants examinent la possibilité d'organiser la prochaine réunion du CCP conjointement avec les Directeurs des Centres spécialisés.

➤ **Décision**

Le CCP décide d'un commun accord de tenir une réunion commune du 5 au 7 novembre 2019 à Paris ou à Strasbourg.